



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15/12/2020

### **FRANCE RELANCE : PLAN DE « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS » : 44 PROJETS FINANCÉS AU BÉNÉFICE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

Les lauréats de la mesure de France Relance « Rénovation énergétique des bâtiments publics » ont été annoncés lors de la conférence nationale de l'immobilier public France Relance, présidée par Jean Castex, Premier ministre, en présence notamment de Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture.

La démarche d'appel à projets d'un montant de 2,7 Mds d'euros a été lancée le 7 septembre dernier dans le cadre du plan France relance afin d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs et d'accompagner la transition écologique, tout en générant de l'activité immédiate pour le secteur du bâtiment, et pour les TPE, PME et artisans.

A l'issue de la phase de sélection, le ministère de la Culture compte 44 projets financés pour un montant avoisinant 79 millions d'euros. A cela s'ajoutent de nombreuses opérations qui seront effectuées dans des cités administratives dont certaines hébergent des services du ministère de la Culture.

Malgré un calendrier très exigeant, les établissements publics et services du ministère de la Culture se sont fortement mobilisés pour répondre aux appels à projets du plan de relance, opportunité exceptionnelle de financement d'opérations immobilières pour participer à l'effort national de réduction des émissions de gaz à effet de serre, améliorer les conditions de travail des agents et le confort des usagers, et permettre la réalisation d'économies de frais de fonctionnement au profit du financement de projets.

Pour exemple :

- rénovation de la salle Jean Vilar de Chaillot – Théâtre national de la danse, pour la mise aux normes et la modernisation de ce lieu emblématique de la création chorégraphique contemporaine ;
- modernisation et verdissement des installations électriques du musée du Louvre ;
- isolation des bâtiments du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon ;
- réhabilitation des bâtiments hébergeant les classes du patrimoine du site de Carnac (Centre des monuments nationaux) ;
- rénovation énergétique du Théâtre national de Strasbourg (TNS) ;
- rénovation des toitures de la direction des affaires culturelles de La Réunion ;
- rénovation thermique et isolation de l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Montpellier ;
- rénovation du site de l'Institut national de l'audiovisuel à Bry-sur-Marne.

Les opérations retenues concernent par ailleurs un grand nombre d'écoles d'enseignement supérieur du ministère de la Culture (écoles de la création, écoles d'architecture) ainsi que la plupart des directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

L'ensemble des montants alloués au ministère de la Culture sur le plan « Rénovation énergétique des bâtiments publics » est à retrouver sur la carte disponible [Ici](#).

### **Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)